

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 8159

présenté par  
M. Lachaud

-----

**AVANT L'ARTICLE 40**

Réécrire en "Un système qui récompense les riches, appauvrit les pauvres et punit les personnes aux carrières interrompues"

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Ce titre étant mensonger, nous proposons une rédaction plus conforme à la philosophie réelle du texte.

Vous vous méprenez sur la qualification de votre système. L'obligation pour une personne de travailler plus longtemps pour pouvoir partir en retraite avec une pension décente ne peut être qualifiée de récompense. C'est une punition. Une punition intolérable quand on sait l'écart d'espérance de vie entre les cadres et les ouvriers. Une punition scandaleuse quand elle vise à faire des économies sur les petites retraites alors que les plus hauts revenus sont exemptés de participer à la solidarité nationale. Vous ne pouvez donc appeler récompense le fait de travailler plus pour combler la diminution des pensions dont vous êtes responsables.

Votre système ne récompense ni ne protège. Il est donc indispensable de changer ce titre mensonger et le mettre en conformité avec vos intentions déplorables.